



21 octobre 2025

AUTORISATION MUNICIPALE

Dans sa séance du 13 octobre 2025, la Municipalité a décidé de dispenser de mise à l'enquête publique les travaux suivants tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance, soit :

- **Création d'une fenêtre sur la façade Est d bâtiment ECA 328 sur parcelle RF 58, propriété de Jean-Luc et Fabienne Bezençon, chemin Sur Fontaine 2 à 1376 Goumoens-la-Ville.**

Affiché au pilier public pendant 30 jours, soit du 21 octobre au 19 novembre 2025. Le dossier peut être consulté au Greffe municipal.

La Municipalité